



Magny les Hameaux, le 5 décembre 2025

CONSEIL MUNICIPAL

AH

Madame, Monsieur, Cher(e) Collègue,

Je vous prie de bien vouloir assister à la prochaine réunion du Conseil Municipal qui aura lieu le :

LUNDI 15 DÉCEMBRE 2025 à 20 HEURES 00

Salle du Conseil Municipal à l'Hôtel de Ville

APPROBATION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

- Approbation du Procès-verbal du 6 octobre 2025

RESSOURCES HUMAINES

- Modification du tableau des effectifs
- Contrat groupe d'assurance statutaire 2027-2030- Mandat donné au CIG de la Grande Couronne

FINANCES ET AFFAIRES ECONOMIQUES

- Opérations d'ordre non budgétaires
- Admission en non-valeur des créances irrécouvrables -exercice 2025
- Budget -exercice 2025- Décision modificative n°2
- Anticipation des crédits d'investissement 2026
- Redevances pour occupation provisoire du domaine public par les chantiers de travaux sur des ouvrages du réseau public de transport et de distribution d'électricité et de gaz

SCOLAIRE ET RESTAURATION

- Subvention de deux voyages organisés par le collège A. Einstein dans le cadre d'un projet pédagogique Mémoire et citoyenneté
- Renouvellement de la convention d'entente intercommunale entre la ville de Trappes en Yvelines et la ville de Magny-les-Hameaux pour l'organisation de la production mutualisée de repas destinés aux enfants d'âge primaire et petite enfance

Vos courriers doivent être adressés à M. le Maire : Hôtel de Ville - BP 10033 - 78772 Magny-les-Hameaux Cedex
Tél. : 01 39 44 71 71 • Courriel : hoteldeville@magny-les-hameaux.fr

Retrouvez l'actualité municipale sur : magny-les-hameaux.fr • facebook.com/MagnylesHameaux • tiktok.com/@magny_les_hameaux • www.instagram.com/villemagny78/
& notre application mobile officielle

TRAVAUX ET GESTION URBAINE

- Autorisation donnée à Monsieur le Maire d'adopter dans le cadre du Plan canopée de SQY le Barème de l'arbre
- Convention de Transfert Temporaire de Maitrise d'Ouvrage et de partenariat financier entre la commune et le Département des Yvelines, relative à la pose et l'entretien de deux coussins Lyonnais sur la RD 195, entre les deux abris-bus, en agglomération du hameau de Buloyer

TERRITOIRE DURABLE

- Signature d'un contrat avec l'éco-organisme ALCOME pour la réduction des mégots dans l'espace public

URBANISME ET AFFAIRES JURIDIQUES

- Dénomination de voie – Rue Marin Le Roy de Gomberville

ADMINISTRATION GENERALE

- Motion de soutien à la motion du Conseil d'administration du Cerema : une stabilisation des ressources pour une ingénierie publique mutualisée support à la décentralisation.
- Liste des décisions municipales prises du 26 septembre 2025 au 5 décembre 2025

La séance sera retransmise en direct sur les réseaux sociaux et le site internet de la commune.

Je tiens à vous rappeler que, si vous souhaitez que nous abordions une question diverse à l'occasion de cette séance, il convient de m'en faire la demande par écrit et de l'envoyer par mail à l'adresse hoteldeville@magny-les-hameaux.fr, au plus tard 48 heures avant l'heure d'ouverture de la séance et aux jours et horaires d'ouverture de l'hôtel de ville (les samedis, dimanches et jours fériés n'étant pas pris en compte dans le calcul de ce délai de 48 heures) conformément au Règlement intérieur du Conseil Municipal, afin que je puisse envisager son inscription à l'ordre du jour ou sa programmation ultérieure.

Veillez agréer, Madame, Monsieur, Cher(e) Collègue, l'expression de mes sentiments distingués.



Le Maire

Bertrand HOUILLON

NB. En vertu de l'article L.2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, les documents annexes aux délibérations (contrat, marché...) peuvent, à sa demande, être consultés à l'Hôtel de Ville par tout Conseiller Municipal